



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

**Aménagement du centre-bourg de Saint-Liguaire - Avenant au
marché de Maîtrise d'Oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors du Conseil Municipal du 23 Novembre 1998, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation de Maîtrise d'Oeuvre pour l'aménagement du centre-bourg de Saint-Liguairre. Cette consultation a eu lieu et le marché a été attribué au cabinet Dupuis (SARL GEO 3 D).

Ce marché de Maîtrise d'Oeuvre comprend :

- phase conception (missions PRO et ACT) :

* une tranche ferme pour l'étude de la totalité de l'aménagement,

- phase réalisation (missions DET et AOR) :

* une tranche ferme pour le tronçon de la rue du Huit Mai compris entre la rue de la Halte et la Maison Pour Tous,

* une tranche conditionnelle N°1 pour le giratoire au carrefour rue du Huit-Mai - rue de la Halte,

* une tranche conditionnelle N°2 pour les aménagements extérieurs de la Salle des Fêtes et de la M.P.T.

Ce programme d'aménagement et ce découpage ont été définis après une première concertation avec la population.

Depuis, des contestations sont nées sur certains points du projet, remettant en cause en particulier l'aménagement de la rue du Huit Mai situé le long de la Salle des Fêtes, de sorte que le Maître d'Oeuvre n'a pas pu à ce jour démarrer son étude, retardant ainsi l'ensemble de l'opération.

Afin de pouvoir démarrer au plus vite cette étude sur les parties non contestées du projet, en particulier la démolition de l'ancienne Poste et l'aménagement du pourtour de l'église, il est nécessaire de décomposer différemment le marché de Maîtrise d'Oeuvre.

La nouvelle décomposition du marché serait la suivante :

- phase conception :

* une tranche ferme pour l'ensemble de l'étude, sauf le tronçon de la rue du Huit Mai situé le long de la Salle des Fêtes,

* une tranche conditionnelle N°1 pour l'étude du tronçon de la rue du Huit Mai situé le long de la Salle des Fêtes,

- phase réalisation :

* une tranche ferme pour la démolition de l'ancienne Poste et l'aménagement du pourtour de l'église,

* une tranche conditionnelle N°2 pour le tronçon de la rue du Huit Mai situé le long de la Salle des Fêtes,

* une tranche conditionnelle N°3 pour le tronçon de la rue du Huit Mai situé entre l'ancienne Poste et la rue de la Halte,

* une tranche conditionnelle N°4 pour le giratoire au carrefour rue du Huit Mai - rue de la Halte,

* une tranche conditionnelle N°5 pour les aménagements extérieurs de la Salle des Fêtes et de la M.P.T.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer l'avenant au marché de Maîtrise d'Oeuvre nécessaire pour ce nouveau découpage du marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)